

...le projet de loi de finances pour 2022

MISSION « TRAVAIL ET EMPLOI »

M. Emmanuel CAPUS (Sénateur de Maine-et-Loire) et Mme Sophie TAILLÉ-POLIAN (Sénatrice du Val-de-Marne), rapporteurs spéciaux.

La mission « Travail et emploi » finance principalement les politiques d'insertion dans l'emploi et de formation professionnelle relevant de l'État. Elle finance également les politiques d'amélioration des conditions de travail.

1. UN BUDGET EN HAUSSE, MAIS ENCORE INCOMPLET DANS SA VERSION INITIALE ET TOUJOURS PEU LISIBLE

A. UN BUDGET INCOMPLET DANS SA VERSION INITIALE

Dans la version initiale du projet de loi de finances (PLF) pour 2022, les crédits demandés au titre de la mission « Travail et emploi » s'élevaient à **14,7 milliards d'euros en autorisations d'engagements (AE)**, soit une hausse de 4 % à périmètre constant par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2021 et à **13,4 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit un **niveau stable** par rapport à la LFI 2021.

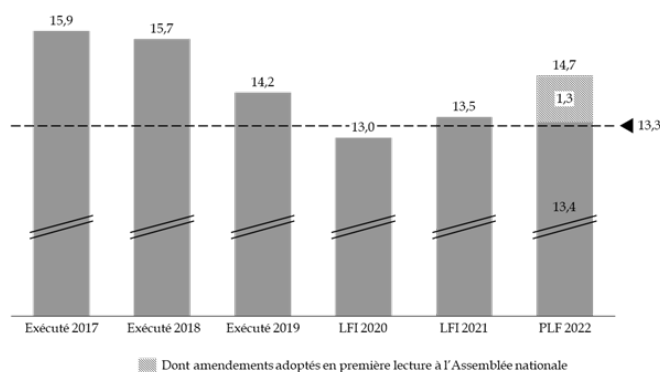
Des modifications substantielles ont été apportées au texte à l'Assemblée nationale, avec l'adoption de deux amendements gouvernementaux destinés à financer :

- la poursuite du **plan de réduction des tensions de recrutement** en 2022 : + 500 millions d'euros en AE et + 689 millions d'euros en CP ;
- le **contrat d'engagement jeune** : + 550,8 millions d'euros en AE et CP.

Au total, les crédits progresseraient donc de 10,5 % en AE et 8,2 % en CP en PLF 2022. Comme le montre le graphique ci-dessous, **la réduction importante des dépenses opérée en début de programmation (- 1,7 milliard d'euros des CP entre l'exécution 2017 et l'exécution 2019) s'est suivie d'une hausse des crédits demandés entre la LFI 2020 et le PLF 2022** en intégrant les amendements adoptés par l'Assemblée nationale sur la mission. Les crédits resteraient inférieurs de 1,2 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2017.

Évolution des crédits de la mission « Travail et emploi » à périmètre courant depuis 2017 (CP)

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

B. UN BUDGET PEU LISIBLE : À NOUVEAU EN 2022, UNE CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE DU PLAN DE RELANCE AUX POLITIQUES DE L'EMPLOI

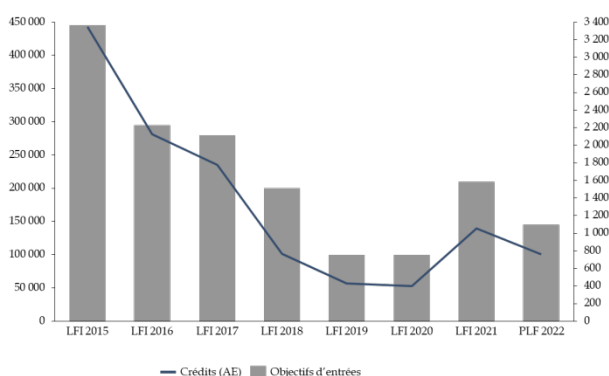
En PLF 2022, les crédits demandés au titre de la mission « Plan de relance » mais relevant matériellement de la mission « Travail et emploi » s'élèvent à 3,3 milliards d'euros, soit un total bien inférieur à celui de la LFI 2021 (10 milliards d'euros) mais qui reste conséquent.

2. UN BUDGET 2022 MARQUÉ PAR LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES D'INCLUSION DANS L'EMPLOI

Le PLF 2022 se caractérise notamment par le maintien à un niveau relativement élevé de l'enveloppe allouée aux nouvelles entrées en contrats aidés (759 millions d'euros) bien que son volume reste très inférieur à celui constaté à la fin du précédent quinquennat (1,8 milliard d'euros en LFI 2017).

Évolution des crédits ouverts et des objectifs d'entrées en contrats aidés en LFI depuis 2015

(en nombre de contrats et en millions d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les réponses au questionnaire

Il traduit également l'effort très conséquent mené en faveur de l'**insertion par l'activité économique**, avec **1,3 milliard d'euros** prévus en soutien à ce secteur en 2022.

Le PLF 2022 prévoit en outre une réforme d'ampleur de la politique d'accompagnement des jeunes confrontés à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle, avec la création du **contrat d'engagement jeune** prévue à son **article 57**. Le contrat d'engagement jeune remplacerait la Garantie jeunes et engloberait plusieurs dispositifs existants, mobilisant ainsi 2,6 milliards d'euros en 2022. **Les rapporteurs spéciaux ne peuvent que regretter le caractère tardif de la présentation de cette mesure, introduite par amendement en première lecture à l'Assemblée nationale, préjudiciable à la discussion parlementaire.**

Réunie le mardi 9 novembre 2021, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat de ne pas adopter les crédits de la mission ni l'article 57 rattaché. Elle a en revanche proposé l'adoption des articles 56, 58 et 59 rattachés, sans modification.



Emmanuel CAPUS
Rapporteur spécial
Sénateur (Groupe LI-RT)
de Maine-et-Loire



Sophie TAILLÉ-POLIAN
Rapporteure spéciale
Sénatrice (Groupe GEST)
du Val-de-Marne

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28